



Y'a t'il un préavis à donner alors qu'il n'y a pas de bail ?

Par **titonguette**, le **18/04/2008 à 08:32**

Ma copine habite avec son mari une maison. Ils ont signé un bail de location pour 3 ans à l'entrée dans l'habitation. Au terme de ces 3 années, ils sont restés mais aucun renouvellement de bail n'a été effectué. Aucun document n'a été signé. Peut on considérer qu'à leur départ ils n'ont pas de préavis à respecter sachant qu'aucun contrat ne les lie ?

Par **Mike46**, le **18/04/2008 à 10:30**

Bonjour,

Au bout des 3 ans il n'y a pas eu signature d'un nouveau bail car il y a eu reconduction tacite du précédent, un préavis est donc toujours nécessaire.

Cordialement